



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 88981

### Texte de la question

M. Élie Aboud interroge M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la reprise des négociations directes entre le gouvernement israélien et l'autorité palestinienne, actée le 2 septembre dernier à Washington. Si l'on ne peut que se féliciter de la reprise d'un dialogue direct et trop longtemps interrompu entre les deux parties, la question de la construction des colonies reste un point de crispation majeur dans ces discussions. Compte tenu de l'enjeu pressant que constitue la résolution du conflit israélo-palestinien sur la scène internationale, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de ces réflexions en la matière.

### Texte de la réponse

La France est vivement préoccupée par la poursuite de la colonisation israélienne en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La position française sur ce sujet est claire et constante : la colonisation est illégale au regard du droit international et des obligations d'Israël au titre de la Feuille de route. Elle constitue un obstacle à la paix, et une menace pour la solution à deux États. Elle sape la confiance entre les parties, nécessaire à la reprise d'un dialogue. La France condamne la poursuite de la colonisation, en Cisjordanie comme à Jérusalem-Est. C'est pourquoi elle avait déploré la décision israélienne de ne pas proroger le moratoire sur la colonisation en Cisjordanie, fin septembre 2010. C'est également la raison pour laquelle la France a voté en faveur du projet de résolution du Conseil de sécurité des Nations unies condamnant la poursuite de la colonisation, le 18 février 2011. Le Gouvernement français continuera à suivre avec attention l'évolution de la situation sur le terrain.

### Données clés

**Auteur :** [M. Élie Aboud](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88981

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 septembre 2010, page 10132

**Réponse publiée le :** 4 octobre 2011, page 10529